

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1668

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« traitements de données à caractère personnel »,

les mots :

« systèmes d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.